



## Réponse

**au postulat interpartis 20230315, Tanner Anna, PS, Kilezi Ruth, PSR, Boly Kady, PSR, Roth Myriam, Les Vert·e·s/ « Des mesures efficaces en matière de sécurité et de prévention de la violence liée à l'appartenance à un sexe »**

Les intervenantes demandent au Conseil municipal d'examiner les mesures suivantes concernant la prévention de la violence liée à l'appartenance à un sexe :

- un programme contre le harcèlement sexuel dans l'espace public ou semi-public (p. ex. les lieux régis par des contrats de prestations avec la Ville de Bienne) et contre la discrimination des personnes LGBTQIA+ : formation et sensibilisation du personnel de l'Administration municipale, des guichets publics et du SIP ;
- la mise en œuvre de mesures de sensibilisation dans l'espace public ;
- l'introduction d'un projet qui soutient l'engagement citoyen et promeut l'aide de proximité ;
- une large campagne de sensibilisation en faveur d'AppElle!, le numéro d'urgence des maisons d'accueil pour femmes du canton de Berne.

En préambule, le Conseil municipal souligne qu'il condamne toute forme de violence liée à l'appartenance à un sexe et qu'il soutient pleinement les objectifs de la Convention d'Istanbul. Il rappelle toutefois que la compétence en matière de violence domestique et l'application des mesures de la Convention d'Istanbul incombent au Canton de Berne. À l'exception des tâches d'exécution dans le domaine de la protection de l'adulte et de l'enfant en lien avec la violence domestique ou liée à l'appartenance à un sexe, les communes ne disposent d'aucune attribution originelle en la matière et il n'est donc pas possible de demander les fonds cantonaux correspondants.

Dans ce contexte, voici la réponse du Conseil municipal :

Dans le cadre des mesures prises en 2020 par le Conseil municipal contre le harcèlement à l'encontre des personnes LGBTIQ, différents projets de sensibilisation ont été menés dans le but de faire baisser les actes discriminatoires et les actes de violence perpétrés dans l'espace public, dans les écoles ou au sein de l'Administration municipale en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre et d'appeler au respect et au courage civil dans les relations avec autrui. Du fait de la situation financière tendue de la Ville, le Conseil municipal écarte l'idée de toute autre mesure de sensibilisation portant sur une thématique similaire à celle-ci. Il ne considère pas non plus comme pertinent de contraindre les parties aux contrats de prestations à prendre ce genre de mesures. Le Conseil municipal est d'avis qu'il est de la responsabilité entrepreneuriale des exploitants de veiller à l'instauration de relations non discriminatoires et non violentes dans leurs établissements.

Le Conseil municipal a étudié la demande des intervenantes concernant le lancement d'un projet contre la violence domestique axé sur l'aide de proximité. La violence domestique reste un sujet tabou : les victimes se taisent souvent par peur d'être stigmatisées ou de subir d'autres violences ; les personnes de l'entourage immédiat réagissent avec maladresse ou détournent les yeux. Les projets articulés autour d'une aide de proximité peuvent contribuer de manière décisive à lever la

stigmatisation sur ce sujet en présentant des moyens d’agir concrets et spécifiques au quartier. À cet égard, il est intéressant de citer l’exemple du projet «Tür an Tür – wir schauen hin» (« De porte à porte – ouvrons les yeux ») lancé par la Ville de Berne. Le Conseil municipal trouve l’approche orientée sur l’espace social appropriée pour lutter contre la violence domestique. Il envisage d’initier un projet de prévention contre la violence domestique dans un ou plusieurs quartiers de Bienne.

En vertu de la Convention d’Istanbul, la Suisse est tenue de mettre en place au niveau national une permanence téléphonique gratuite pour les victimes de violence, accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. La mise en œuvre relève de la compétence des cantons. Le Canton de Berne (Direction de la santé, des affaires sociales et de l’intégration) n’a pas encore décidé avec quels prestataires (services d’aide aux victimes, Solidarité femmes ou La Main Tendue) il entend assurer cette mise en œuvre. Toutefois, il apparaît que le numéro d’urgence des maisons d’accueil pour femmes AppElle! ne restera accessible sous sa forme actuelle que jusqu’à la fin de l’année 2024. Après concertation avec les organes compétents (notamment Solidarité femmes), le Conseil municipal parvient à la conclusion qu’une campagne de sensibilisation en faveur d’AppElle! n’est pas judicieuse dans les circonstances présentes. Il est cependant disposé à mettre les canaux d’information municipaux à disposition pour faire connaître à la population la maison d’accueil pour femmes et le centre de consultation de Solidarité femmes. Des discussions à ce sujet avec Solidarité femmes ont déjà eu lieu.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d’adopter le postulat interpartis 20230315 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 17 avril 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· postulat interpartis 20230315

20230315

**Postulat**

Wirksame Massnahmen in Bezug auf die Sicherheit und Prävention von geschlechtsbezogener Gewalt

**Antrag**

Der Gemeinderat wird gebeten zu prüfen folgende Punkte anzugehen und umzusetzen:

- Ein Programm gegen sexuelle Belästigung im öffentlichen und halböffentlichen Raum (Bsp. Orte mit Leistungsverträgen mit der Stadt Biel) und Diskriminierung von LGBTQIA+-Personen: Bildung und Sensibilisierung von Mitarbeitenden der Stadtverwaltung, Mitarbeitenden von öffentlichen Schaltern der Stadtverwaltung, und SIP- Angestellten.
- Sensibilisierungsmassnahmen im öffentlichen Raum umsetzen.
- Einführung eines Projektes, welches das zivilgesellschaftliche Engagement unterstützt und Nachbarschaftshilfe vor Ort fördert.
- Breite Sensibilisierungskampagne für AppElle! Die Notrufnummer der Frauenhäuser im Kanton Bern.

**Begründung**

Die Schweiz hat die Istanbulkonvention ratifiziert. Dort geht es darum, dass auf allen Ebenen Bund, Kanton und Gemeinden Massnahmen gegen geschlechtsspezifische Gewalt geschaffen werden. Die genannten Projekte existieren bereits in anderen Städten. Es wäre sinnvoll eine Zusammenarbeit zu prüfen. Ebenfalls existiert AppElle! bereits. Die Nummer ist einfach zu wenig bekannt. Die Stadt könnte mithilfe die Nummer in der Bevölkerung bekannter zu machen. Für die Sensibilisieren im öffentlichen Raum ist die Zusammenarbeit mit Akteur:innen aus dem Kulturbereich wichtig. Das AJZ ist daran ein Awarenesskonzept auszuarbeiten. Die Stadt könnte sich diesem beispielsweise anschliessen und es als Empfehlung für andere Kulturbetriebe übernehmen oder sogar in den nächsten Leistungsverträgen als festen Bestandteil aufnehmen. Das Projekt "Divers Bienne" war gut, jedoch geht unsere Forderung weiter und will nicht nur Homofeindlichkeit thematisieren, sondern allgemein sexuelle Übergriffe im öffentlichen Raum. Auch andere Länder haben im öffentlichen Raum viele Informationskampagnen gegen geschlechtsspezifische Gewalt. Die Stadt Biel könnte dies gut ausbauen.

Biel/Bienne, 13.12.2023

*[Handwritten signatures and names]*

Anna Tanner (SP/JUSO Fraktion), Ruth Kilezi, Kady Boly (PSR), Myriam Roth (Les Vert-e-s)

*[Additional handwritten signatures: M. Medel, J. M. K... , J. J... , N. ... , A. ... , etc.]*